



Impayés crédits consommation et frais bancaires

Par **philippe77230**, le **08/10/2010** à **22:00**

Bonjour,

J'ai contracté, il y a plusieurs années, des crédits pour faire face à des dépenses qui allaient au delà de nos moyens. Ces crédits ont été remboursés pour la plupart suite à la vente de notre maison que nous avions à l'époque. Suite à cela, la somme restante a pu être regroupée grâce à un rachat de crédit.

Il y a 4 ans environ, nous avons tourné la page et enfin pu faire construire la maison que nous voulions. Par contre, nous n'avons pas pensé aux frais supplémentaires que nous allions avoir, à savoir le sol à faire, les murs, la cuisine, ainsi que la salle de bain.

De nouveaux crédits, avec remboursement en quelques mois, ont donc été pris afin de financer ces achats. Nous avons opté pour un remboursement en quelques mois afin que cela passe rapidement, mais ce fut une erreur.

Nous nous sommes rapidement retrouvé dans le rouge et pour faire face, en attendant la fin du remboursement de ces crédits, j'ai contracté d'autres crédits ... nouvelle erreur.

Depuis ce moment, nous essayons de faire face à cette situation, non sans avoir déjà rencontré des difficultés financières que nous avons pu gérer à cet instant.

Depuis juillet, nous connaissons de grosses difficultés financières qui font que je n'ai pu faire face aux différents prélèvements des créanciers. La banque de son côté n'a pas eu d'autre choix que de faire des rejets de prélèvements en prélevant de son côté des frais de commission bancaire et de prélèvement impayés de l'ordre de 600 euros depuis 3 mois.

Aujourd'hui, nous nous relevons, mais pour combien de temps, je ne le sais pas encore car

nous avons accumulé des retards de règlement. Certains ont été négociés, d'autres sont en cours et enfin les derniers, ceux sur lesquels je vais m'approfondir, pas encore.

Une société de crédit m'a indiqué qu'elle annulait les impayés, en cela je la remercie énormément.

D'autres sociétés ont baissé leur mensualité afin que notre reste à vivre soit supérieur à ce qu'il était, à cet effet, notre reste à vivre est de 630 euros par mois pour 4 personnes.

J'ai des difficultés avec une société de crédit qui me réclame de payer 475 euros par mois. Je leur dois maintenant 15000 euros environ, c'est une somme énorme je le conçois. Avec un taux d'intérêt de 19,26%, je paye par mois plus de 200 euros d'intérêts. Je leur ai demandé de transformer ce crédit en crédit amortissable, la réponse obtenue est qu'ils ne le faisaient pas, normal vu ce que ça leur rapporte plus un crédit à 19,26% qu'un crédit à 6 - 7%, ce que l'on m'a répondu. Ensuite, j'ai donc demandé de baisser la mensualité de 75 euros, mais j'ai un veto de leur part, la mensualité étant automatiquement celle en rapport avec la somme restante.

Maintenant notre dossier est à l'inspection juridique et contraint, suite à un courrier m'indiquant la possible mise en place d'une procédure judiciaire, j'ai dû passer l'accord verbal de leur rembourser pendant 10 mois 475 euros par mois à compter du 1er novembre.

Est-il possible de passer outre cet accord et de ne rembourser que 400 euros par mois ?
Ce qui est déjà énorme compte tenu de nos ressources.

D'autres retard ont été accumulés ou bien sont en cours d'accumulation. Il s'agit des impôts. Je leur dois pour le moment 2700 euros environ et je ne sais comment y faire face. Pour une partie, une proposition a été faite de ma part, une contreproposition des impôts a été faite, mais je ne peux y faire face. Malgré ma capacité de remboursement, la trésorerie m'a demandé de régler 350 euros par mois environ. Ce qui fait 630 euros - 350 euros, soit 280 euros par mois pour 4 personnes pour vivre. Il me reste aussi les impôts fonciers à régler, soit 750 euros. Je ne sais vraiment pas de quoi demain sera fait et je ne sais plus comment procéder n'étant plus digne de bonne foi puisque je ne peux plus les rembourser à l'heure actuelle.

J'en reviens à ma banque, j'ai donc indiqué la somme de 600 euros, dont 10 euros facturé pour l'envoi d'un courrier non recommandé, prélevée pour frais en l'espace de 3 mois. Depuis 2007, nous en sommes à 2500 euros de frais bancaires de commissions d'intervention et de frais de prélèvement impayés. J'ai demandé un remboursement de ces frais, j'espérais avoir une petite partie après leur avoir expliqué nos difficultés. Résultat, aucun remboursement ne nous est accordé. J'ai cru lire que le médiateur pouvait peut être faire quelque chose, ou bien le tribunal. Mais je doute maintenant que quelque chose puisse être fait vu les articles que j'ai pu lire dernièrement concernant les frais bancaires abusifs. Je pensais que l'arrêt 06.20.783 du 29 mars 2008 pouvait faire en sorte que je récupère une petite partie, mais maintenant, avec tout ce qui se passe, je n'en sais plus rien.

Quelqu'un peut-il m'éclairer ?

Merci en tout cas de m'avoir lu et merci pour ceux qui me répondent.

Pour ceux qui ont envi de me dire tu n'as qu'à assumer, je suis d'accord, je veux assumer, c'est mon erreur, et je le ferai, je rembourserai ce que je dois. Mais pour le moment c'est très difficile quand on nous impose des choses qui font que l'on n'arrive plus à dormir et à vivre.